

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/066

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 30 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 7.6 : ATTRIBUTION DES MARCHES PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PETANQUE AU BOULODROME DE SARRALBE

Le projet fait suite à la demande du COS pétanque qui souhaite que la commune réalise un nouveau terrain de pétanque, de type provençal, sur le terrain enherbé situé entre le bâtiment et la haie de thuyas à l'arrière du boulodrome. Cet espace se situe dans l'enceinte du boulodrome.

Principales caractéristiques du projet :

- Dimension du terrain de 5m x 25m
- Mise en place d'un drainage pour évacuer les eaux
- Etanchéification de la base du bâtiment
- Création d'une structure après évacuation des terres en place
- Mise en place d'un schiste rouge fin en surface
- Délimitation des terrains par des rondins en bois

Ces travaux sont estimés à 14 505 € H.T. soit 17 406,00€ TTC.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Arnaud JECHOUX, adjoint au maire,
Suite à une consultation d'entreprises passée en la forme d'une procédure adaptée,
Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 15 juin 2020
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- attribue le marché d'aménagement d'un terrain de pétanque à l'entreprise IRION pour un montant de 12 793,30 € H.T. soit 15 351,96 € T.T.C.,
- autorise M. le maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 1er juillet 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 1er juillet 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT